

# InfoAVA

mail

n° 6

19 rue du Gros Tertre  
22370 Pléneuf-Val-André  
[ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr](mailto:ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr)

15 mai 2009

---

## Stationnement et circulation au centre du Val-André.

Les travaux de la Place des Régates qui suppriment pour cette saison 138 places de parking au centre de la station imposaient que soit trouvée une solution de substitution.

Celle qui a été retenue comporte :

- une mise en sens unique partielle des rues Amiral Charner et Clemenceau pour accroître dans ces rues les capacités de stationnement ;
- un meilleur aménagement des stationnements autorisés dans certaines rues notamment rue Georges Pompidou), et le rétablissement provisoire du stationnement rue Winston Churchill et rue Amiral Charner dans la section commerçante ;
- une meilleure utilisation des espaces de parking disponibles par un aménagement du parking du Guémadeuc et l'ouverture au stationnement de l'ancienne école publique du Val-André ;
- le doublement de la fréquence de la navette Dahouët/ Val-André/ centre-bourg.

Le plan de circulation et de stationnement a été présenté au public, par le maire et par l'adjoint *pour la vie quotidienne* Christian JUNCKER qui avait été chargé de mener l'étude, le 6 mars dernier comme nous l'avions annoncé dans le n° de février de *La Lettre de l'AVA* ; ce numéro publiait en même temps ce plan pour la période des travaux et les objectifs généraux d'un plan de circulation et de stationnement à élaborer en fin d'année pour l'ensemble de la commune. Le public était venu nombreux à cette réunion, qui a été doublement intéressante par un exposé très complet et vivant des solutions retenues et par les questions/réponses (1).

Les questions/réponses ont porté sur l'application du plan présenté pour la période des travaux, mais aussi sur quelques perspectives d'aménagement permanent.

Si le **plan actuel est provisoire**, nous avons relevé qu'il est fondé sur une réflexion générale -à laquelle nous souscrivons entièrement-, sur les objectifs et sur les moyens à envisager ; **il sera un test utile** sur l'intérêt et les limites des sens uniques.

Nous reprenons ici quelques observations faites au cours de la réunion et celles recueillies ultérieurement après une période de 6 semaines de première expérimentation.

Nous vous encourageons à nouveau à intervenir directement auprès de la Mairie : nos élus se sont en effet déclarés très ouverts à toute critique et suggestion.

Informez nous de vos questions et des réponses obtenues.

(1) – le n°37 de *rdv côte de penthièvre* (avril-mai 2009) a publié presque intégralement cet exposé et les questions/réponses.

## **1 – Mise en sens unique d’une partie de la rue Amiral Charner.**

La rue Amiral Charner est une artère essentielle du centre de PVA et sa mise en sens unique pose différents problèmes qu’il est urgent de résoudre ou de temporiser:

**1 -1 -Les retours de plage** lors de longs week-ends ou en pleine saison ne peuvent actuellement se faire -pour une grande partie des automobilistes- que par la rue Clémenceau et la rue des Saules. Le trafic est dans ces conditions extrêmement difficile tant pour les automobilistes que pour les nombreux piétons.

Nous avons pu remarquer lors des deux derniers grands week-ends de 3 jours (1<sup>er</sup> et 8 mai) un véritable engorgement de la circulation au niveau de la place de l'Amirauté; beaucoup d'automobilistes ne pouvant que s'engager rue Clémenceau se sont trouvés bloqués par les nombreuses et inévitables manœuvres d'autres automobilistes cherchant à se garer ou à quitter leur place de parking (1).

La situation des piétons empruntant la rue Clémenceau n'était guère plus enviable compte tenu de la circulation ininterrompue (surtout de 16 à 19 heures) et du peu de place que les trottoirs leur réservent. Il serait donc nécessaire, pour éviter à certains moments de la journée un blocage de la circulation, de permettre deux possibilités:

- \* quitter le centre par la rue de l'Amiral Charner remise complètement en double sens,
- \* utiliser la rue Clémenceau et la rue des Saules.

**1 – 2 -Le sens unique empêche aussi bon nombre de résidents** du Val-André, dont certains nous ont déjà alertés, **de s'approvisionner au "Huit à 8"**, sauf à effectuer un important détour de près de trois kilomètres.

Le "*Huit à 8*" est le **seul commerce général de proximité de cette partie de la station, son activité a un intérêt général**. Il est donc là encore urgent de permettre un accès au "*Huit à 8*" comme auparavant.

On peut penser que les clients potentiels du "*Huit à 8*" ont la possibilité de stationner leur véhicule place de l'Amirauté puis se rendre à pied au magasin; les quelques semaines qui viennent de s'écouler montrent que beaucoup préfèrent finalement s'approvisionner ailleurs plutôt que de tenter de garer leur voiture sur le parking de l'Amirauté, très souvent complet, un peu éloigné du magasin et le trottoir fort mal aisé (2).

C'est pourquoi à défaut d'un rétablissement complet d'un double sens de circulation dans la rue Amiral Charner un compromis pourrait être trouvé par une circulation en double sens dans cette rue, de la place de l'Amirauté à la rue de la Baie, afin de permettre:

- un dégagement d'une partie de la circulation par la rue de la Baie, la rue des Garennes ensuite puis le carrefour du Minihiy

-et également un accès plus facile aux magasins, dont le "*Huit à 8*", se situant sur cette portion.

A cette fin il serait nécessaire de mettre en sens unique la rue de la Baie en montant vers la rue des Garennes et de flécher ce trajet. Le flux susceptible d'être intéressé par cette petite boucle est important

## **2 – Mise en sens unique de la rue Clemenceau.**

Cette mise en sens unique vers le centre-bourg était préconisée depuis longtemps par l'AVA, afin de permettre l'élargissement des trottoirs et la création d'une piste cyclable. Tel est bien aujourd'hui l'objectif retenu par la municipalité pour le proche avenir dans le cadre d'un plan général.

(1) – Faute d'une signalisation au sol très visible, certains prennent l'entrée du parking pour une place de stationnement, ce qui contribue parfois aux embouteillages.

(2) – Voir *La Lettre de l'AVA* n°23 de décembre dernier – rubrique du Promeneur Solitaire *Le mieux est l'ennemi du bien*.

Pour la période transitoire, quelques aménagements mineurs ont été suggérés :

- là où les trottoirs sont trop étroits (et encore rendus plus impraticables par des poteaux électriques) il convient de supprimer quelques places de stationnement pour permettre aux piétons de descendre en sécurité sur la chaussée, ce qui n'a pas été fait partout où cela est nécessaire ;
- la mise en sens unique de la rue François Bois, en interdisant de tourner à droite : cette rue, très étroite et sans trottoir, comporte un virage dangereux et, à défaut, la tentation serait forte pour les automobilistes de prendre ce raccourci pour rejoindre le Minihiy, ce qu'on observe spécialement le week-end (3).

### **3 – Autres aménagements du stationnement.**

Certains sont destinés à durer (rue Georges Pompidou, par exemple). D'autres sont temporaires, tels les stationnements dans les rues Amiral Charner et Winston Churchill. Il est actuellement prévu que le stationnement dans cette dernière rue ne sera plus autorisé (ni la stationnement toléré sur le rond-point de la digue-promenade) après le 30 juin : le gaz d'échappement des voitures en manœuvre de stationnement gêneraient certains commerces ... alors que d'autres le réclament encore rue Amiral Charner et ont satisfaction pour cette saison ! Il faut pourtant penser aux besoins des clients du casino dont l'animation et le chiffre d'affaires sont d'intérêt commun !

### **4 – Meilleure utilisation des espaces de parking disponibles.**

**La première mesure à prendre**, que nous réclamons depuis longtemps, **est la mise en zone bleue de la place de l'Amirauté** avec un contrôle réel de la bonne application de la mesure. Il est vrai que l'AVA préconisait en même temps l'affectation du terrain de l'ancienne école publique à un espace de parking de proximité gratuit et sans limitation de durée ... ce qui est le cas aujourd'hui !

Les rares *zones bleues* qui ont été créées au centre du Val-André sont inefficaces à l'égard du problème global des capacités de stationnement, puisqu'elles ne font que repousser de quelques dizaines de mètres les voitures ventouses sur la place de l'Amirauté, comme l'a relevé Ch. Juncker lors de la réunion du 6 mars. Il faut en tirer les conséquences.

Il y a plus de 10 ans, alors que l'école publique fonctionnait encore, l'AVA avait demandé que lors du transfert programmé de l'école au centre-bourg le terrain soit affecté à un grand parking de proximité (particulièrement utile les jours de marché). Cette demande a été constamment rappelée ... mais en vain. On ne peut que se réjouir aujourd'hui des efforts que fait la municipalité pour récupérer définitivement ce terrain, l'opposition au permis de construire, fait par l'AVA pour d'autres motifs, ayant permis qu'une porte reste ouverte pour y aboutir. L'exercice d'un droit de préemption sur les bâtiments voisins qui ont façade sur la rue Amiral Charner aurait permis de faire mieux, comme nous le demandions ; mais ce n'est pas parce que le verre n'est pas plein qu'il ne faut pas se réjouir des perspectives actuelles !

Il est prévu que ce parking serait partiellement réservé aux commerçants pour les dissuader d'utiliser la place de l'Amirauté sur laquelle leurs propres voitures stationnent toute la journée. Mais c'est inutile : si la place de l'Amirauté est *zone bleue*, ils iront naturellement au parking de l'école publique et, compte tenu de leurs heures d'arrivée, ils y trouveront toujours une place.

L'AVA préconisait aussi depuis longtemps **une meilleure utilisation du parking du Guémadeuc**. L'aménagement qui s'achève, avec une excellente entrée Avenue Général Leclerc, répond à ce vœu. Le déménagement du Skate Park qui entraînait de sérieux troubles de voisinage est aussi une bonne nouvelle.

En outre, une bonne signalisation incitera à une utilisation effective du parking du Guémadeuc. Si, notamment avant le Minihiy, de grands panneaux indiquent non seulement le nombre de places sur

(3) - La Mairie a répondu à notre demande et à celle de riverains sur ce point ; mais le sens interdit n'est visible qu'après le virage ce qui rend utile une présignalisation d'interdiction de tourner à droite.

les parkings, mais aussi que la place de l'Amirauté et le centre du Val-André sont en *zone bleue* et que le grand parking du Guémadeuc dispose d'un bon accès à la plage (et d'un arrêt de la navette), il ne sera plus quasi-vide.

**Il restera à faire un accès piétonnier bien protégé à la plage et une cale pour y descendre au lieu d'un escalier (qui est aujourd'hui quasi-inutilisable).**

L'AVA a demandé, pour une autre phase du développement de ce secteur, un réaménagement et une extension du parking situé de l'autre côté de l'Avenue Général Leclerc. L'extension pourrait se faire par un parking vert sur des espaces non encore construits, avec l'aménagement d'un beau sentier piétonnier au centre de la station par le parc de l'Amirauté.

Le réaménagement du parking du haut de la rue de Piégu pour une meilleure utilisation des espaces ne pourra utilement se concevoir et se faire que dans le cadre d'un plan général et plus spécialement du réaménagement du quai Célestin Bouglé -qui devait être fait en même temps que le bâtiment du Centre Nautique pour des motifs de sécurité ... mais qui est reporté à plus tard !

## **5 – La navette Dahouët – Val-André – centre-bourg.**

Cette navette a été un très grand succès l'année dernière : elle a fait l'unanimité des résidents et de nos visiteurs. On ne peut donc que se réjouir du doublement de sa fréquence (chaque demi-heure) et il est souhaité par tous les usagers que la période de fonctionnement soit élargie : qu'elle commence plus tôt au printemps et se termine plus tard en fin de saison.

L'AVA avait demandé la création de parkings périphériques avec une telle navette pour le double motif que ce service déchargerait la circulation au centre de la station et que le coût cumulé de parkings périphériques et du service de la navette serait sans doute inférieur au coût de création de parkings au centre de la station. L'un de nos concitoyens, dans le cadre d'une étude générale de la circulation et du stationnement, avait suggéré la création d'un grand parking près du Minihy dans le secteur de la station de traitement des eaux usées, dont l'accès se serait fait autrement que par Dahouët. La municipalité, alors, n'avait pas retenu ces réflexions.

L'expérience de l'été dernier montre l'intérêt de la navette non seulement pour nos visiteurs de la journée mais aussi pour les résidents qui ont été les principaux utilisateurs. Ce n'est pas pour autant qu'il faille mettre de côté la question des parkings périphériques, particulièrement utiles les jours de fête dont les manifestations bloquent des espaces de parking au centre ou près du centre. Le parking du Guémadeuc est intéressant à cet égard, mais il est lui-même parfois bloqué par des manifestations festives, d'où l'utilité de l'extension de l'autre côté de l'Avenue Général Leclerc. Dans la perspective d'un projet d'urbanisation pour le secteur Guémadeuc/ Grand Hôtel/ Murs Blancs pour créer un deuxième pôle touristique sur la plage du Val-André, les manifestations festives sur le parking du Guémadeuc devraient être plus nombreuses, d'où la nécessité de prévoir dès maintenant, lors de la révision du PLU, des espaces de parking périphériques. Le nouveau PLU, dans le cadre de la mise en application des dispositions du SCOT, devra comporter des « coupures d'urbanisation » entre notre commune, Saint-Alban et Planguenoual. Il faut réfléchir à l'utilisation ponctuelle de tels espaces, s'ils sont bien localisés, pour des parkings verts (voir ce qui a été fait à La Ville Berneuf).

---